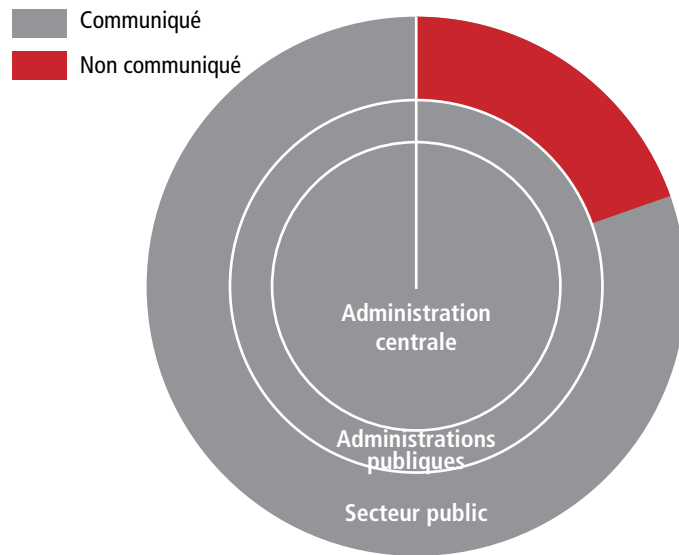
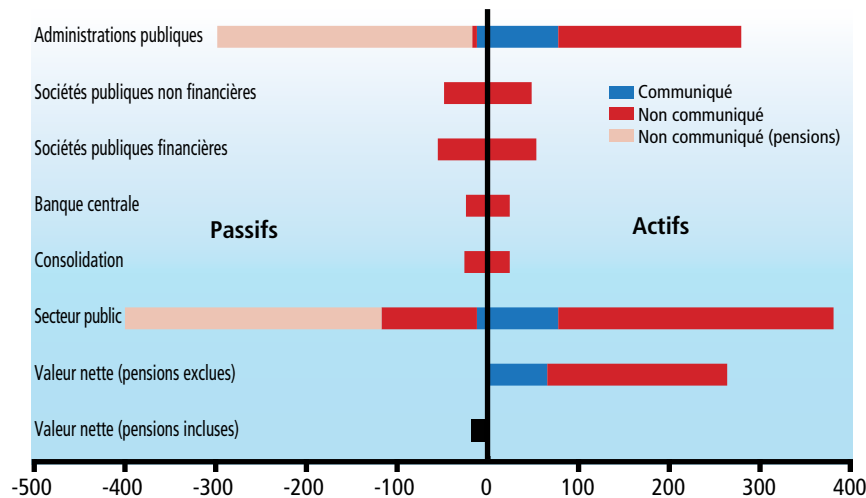


Graphique 5 : Indicateurs de transparence des finances publiques

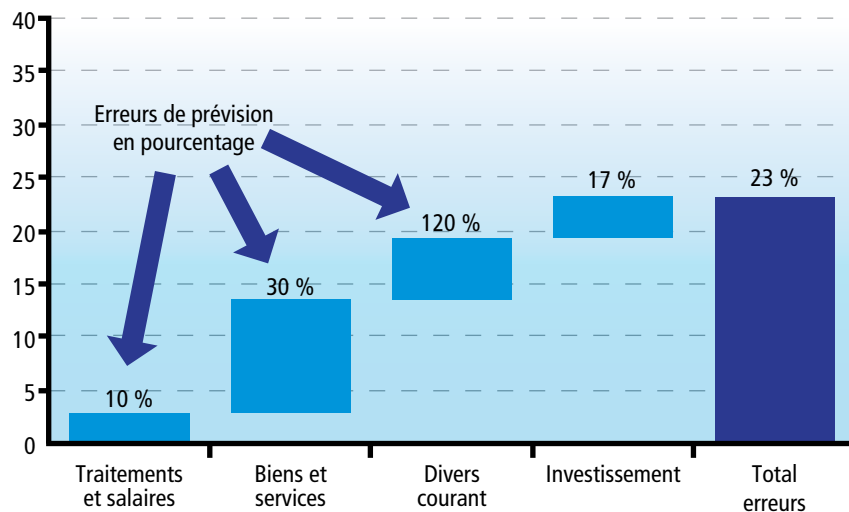
**Irlande : couverture des entités du secteur public (Pourcentage des dépenses)**



**Russie : couverture du bilan (Pourcentage du PIB)**



**Bolivie : erreurs de prévisions des dépenses pour l'année à venir (Pourcentage du total des dépenses prévues)**



Graphique 6 : Russie — carte thermique

NIVEAU D'IMPOR-TANCE	NIVEAU DE PRATIQUE		
	1. Information financière	2. Prévision financière et budgétisation	3. Analyse et gestion des risques financiers
Haute importance	1.1. Structure du secteur public	1.2. Budgétisation brute	1.1. Risques macroéconomiques
	1.2. Couverture des institutions	1.4. Cadre budgétaire à moyen terme	1.2. Risques financiers spécifiques
	1.3. Couverture des stocks	4.4. Analyse de la viabilité des finances publiques	2.2. Gestion des actifs et des passifs
	1.4. Couverture des flux	5.2. Budgets rectificatifs	2.3. Ressources naturelles
	3.2. Cohérence des données	5.3. Rapprochement des prévisions	3.2. Sociétés publiques
Importance moyenne	1.5. Couverture des dépenses fiscales	1.1. Unité budgétaire	1.3. Comparabilité des données financières
	3.1. Classification	2.1. Rapport de stratégie financière	2.1. Réserves provisionnelles
	3.3. Cohérence historique	4.3. Guide pour les citoyens	2.6. Engagements auprès du secteur financier
	4.1. Intégrité statistique	5.1. Évaluation indépendante	2.7. Contrats principaux
			3.3. Activité quasi budgétaire
Faible importance	2.1. Fréquence des rapports en cours d'exercice	1.3. Prévisions macroéconomiques	2.4. Produits financiers dérivés
	2.2. Délai de publication des états financiers annuels	2.2. Dépôt du budget	2.5. Garanties
	4.2. Audit externe	2.3. Approbation du budget	2.8. Risques environnementaux
	4.3. Diffusion statistique	3.1. Loi de finances organique	3.1. Administrations infranationales
	4.4. Fiabilité des états financiers	3.2. Recouvrement des recettes	
		4.1. Objectifs de la politique budgétaire	
		4.2. Informations sur les résultats	

NIVEAU DE PRATIQUE

Non établi	Élémentaire	Bon	Avancé
------------	-------------	-----	--------

Pour toute information complémentaire ou question, rendez-vous sur : <http://imf.org/fiscaltransparency> ou écrivez à [fiscaltransparency@imf.org](mailto:fiscaltransparency@imf.org)



**FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL**  
700 19TH STREET, NW  
WASHINGTON, DC 20431  
ÉTATS-UNIS

# Code et évaluation de la transparence des finances publiques



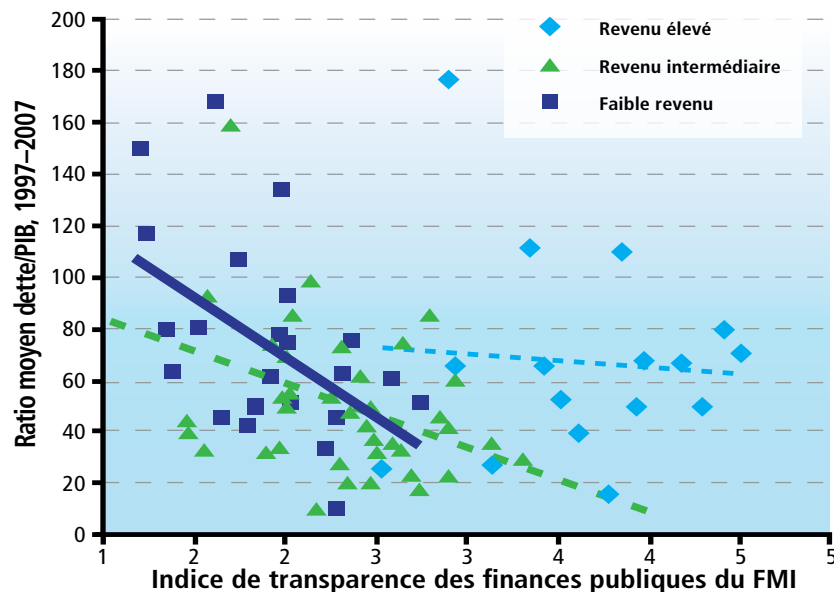
DÉPARTEMENT DES FINANCES PUBLIQUES

## Importance de la transparence des finances publiques

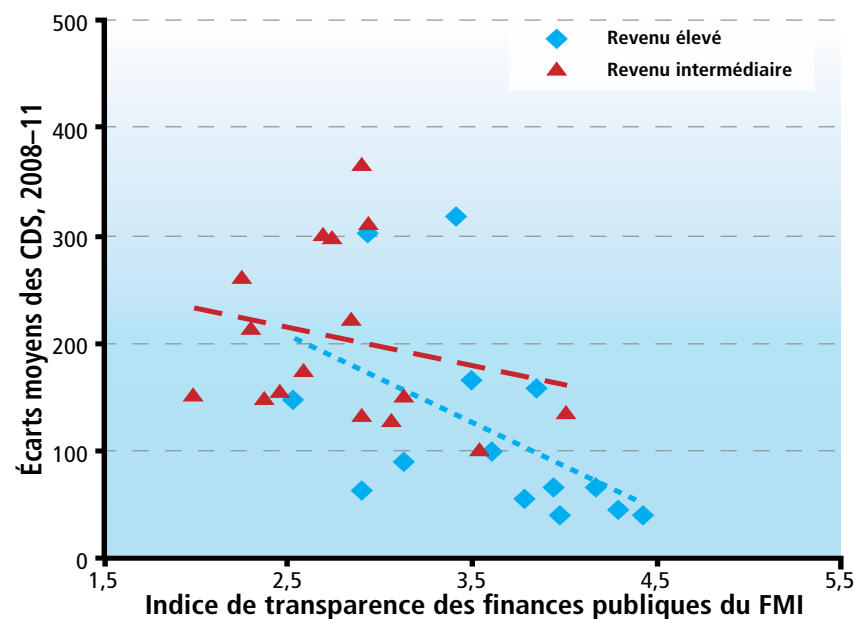
La transparence est essentielle pour une gestion et une responsabilisation effectives. Grâce à elle, les gouvernements ont une image précise de leur situation et de leurs perspectives financières, des coûts et avantages à long terme de toute modification des politiques et des risques éventuels pour les finances publiques. Elle offre également aux parlements, aux citoyens et aux marchés les informations nécessaires pour rendre les autorités redevables.

Il a été démontré que le degré de transparence va de pair avec la viabilité des finances publiques d'un pays (graphique 1) et avec la solvabilité telle que la perçoivent les marchés (graphique 2). La méfiance des marchés face aux pays qui avaient sous-estimé ou dissimulé leurs déficits suite à la récente crise montre combien la transparence des finances publiques contribue à la stabilité économique et financière mondiale.

Graphique 1 : Transparence des finances publiques et dette publique



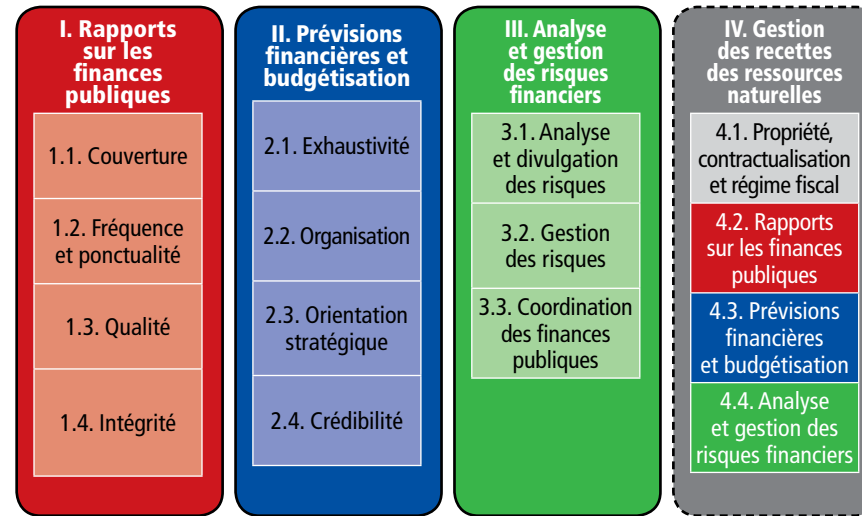
Graphique 2 : Transparence des finances publiques et écarts CDS



## Code de transparence des finances publiques

Le Code de transparence des finances publiques du FMI (le Code) est la norme internationale de divulgation des informations sur les finances publiques. Le Code inclut un ensemble de principes qui s'articulent autour de quatre piliers (graphique 3) : i) les rapports sur les finances publiques; ii) les prévisions financières et la budgétisation; iii) l'analyse et la gestion des risques financiers; iv) la gestion des recettes des ressources naturelles. À chaque principe correspond une pratique qui est évaluée comme élémentaire, bonne ou avancée (graphique 4), afin de fournir aux pays des repères précis pour assurer une conformité totale au Code. Les Piliers I à III ont été publiés, alors que le Pilier IV est actuellement soumis à une consultation publique.

Graphique 3 : Les quatre piliers du Code de transparence des finances publiques



## Évaluation de la transparence des finances publiques

Les Évaluations de la transparence des finances publiques (ETFP) sont l'instrument de diagnostic du FMI en la matière. Les ETFP fournissent aux pays :

- une évaluation exhaustive de leurs pratiques de transparence par rapport aux normes définies par le Code;
- une analyse rigoureuse des sources et de l'ampleur des vulnérabilités des finances publiques sur la base d'un ensemble d'indicateurs de transparence (graphique 5);
- une restitution visuelle de leurs points forts et des réformes prioritaires en matière de transparence des finances publiques au moyen de cartes thermiques synthétiques (graphique 6);
- un plan d'action de transparence des finances publiques séquencé pour les aider à mettre en œuvre les réformes prioritaires;
- la possibilité d'entreprendre une évaluation modulaire axée sur un seul pilier du Code.

À ce jour, plusieurs ETFP ont été réalisées dans des pays de diverses régions et de niveaux de revenu différents.

Graphique 4 : Pratiques élémentaires, bonnes et avancées par principe

DIMENSION	PRINCIPE	PRATIQUES		
		ÉLÉMENTAIRES	BONNES	AVANCÉES
RAPPORTS SUR LES FINANCES PUBLIQUES	Les rapports sur les finances publiques doivent offrir une image exhaustive, pertinente, actualisée et fiable de la situation et de la performance financières de l'État.			
Couverture	Les rapports sur les finances publiques doivent offrir un aperçu exhaustif des activités du secteur public et de ses sous-secteurs, selon les normes internationales.			
Couverture des institutions	Les rapports sur les finances publiques incluent toutes les entités qui ont des activités publiques selon les normes internationales.	Les rapports sur les finances publiques incluent toutes les entités de l'administration centrale selon les normes internationales.	Les rapports sur les finances publiques incluent toutes les entités de l'administration centrale et présentent chaque sous-secteur selon les normes internationales.	Les rapports sur les finances publiques regroupent toutes les entités du secteur public et présentent chaque sous-secteur selon les normes internationales.
Couverture des stocks	Les rapports sur les finances publiques incluent un bilan des actifs, des passifs et de la valeur nette de l'État.	Les rapports sur les finances publiques incluent la trésorerie et la totalité de la dette.	Les rapports sur les finances publiques incluent tous les actifs et passifs financiers.	Les rapports sur les finances publiques incluent tous les actifs et passifs financiers et non financiers et la valeur nette.
Couverture des flux	Les rapports sur les finances publiques couvrent toutes les recettes, les dépenses et le financement de l'État.	Les rapports sur les finances publiques couvrent les recettes, les dépenses et le financement sur une base caisse.	Les rapports sur les finances publiques incluent les flux de trésorerie, les recettes et les dépenses en droits constatés et le financement.	Les rapports sur les finances publiques incluent les flux de trésorerie, les recettes et les dépenses accumulées, de même que le financement et les autres flux économiques.
Couverture des dépenses fiscales	L'État communique régulièrement et gère les pertes de recettes imputables aux dépenses fiscales.	L'estimation des pertes de recettes imputables aux dépenses fiscales sont publiées au moins une fois par an.	Les pertes de recettes imputables aux dépenses fiscales sont estimées par secteur ou par domaine stratégique et sont publiées au moins une fois par an.	Les pertes de recettes imputables aux dépenses fiscales sont estimées par secteur ou par domaine stratégique et sont publiées au moins une fois par an. Les dépenses fiscales sont contrôlées ou soumises à des objectifs.